

1. Le Forest Coffee Club est une marque déposée de la société VEDISO SRL, dont le siège social est établi rue Jules Bordet 23 à 1420 Braine-l'Alleud, immatriculée à la BCE sous le numéro 0680.733.231 (TVA BE 0680.733.231). Elle est joignable par téléphone au 02/245.22.65 ou par e-mail hello@forestcoffeeclub.com.
2. VEDISO commercialise sous la marque Forest Coffee Club, des machines à café professionnelles et les consommables qui s'y rapportent. Le Forest Coffee Club a pour mission de mobiliser des entreprises autour d'une consommation de café éco-responsable et de participer à la reforestation mondiale.
3. Les offres du Forest Coffee Club s'adressent exclusivement aux entreprises. Dès la souscription à un abonnement, le client devient membre du Forest Coffee Club.
4. La facturation de l'abonnement a lieu trimestriellement et anticipativement. En cas de non-paiement, les livraisons sont automatiquement suspendues. Sans réaction de la part du client dans un délai de 30 jours suivant le premier rappel de paiement, le non-paiement sera considéré comme une rupture de contrat (cfr art.6)
5. La convention est conclue pour une période de 36 mois et sera renouvelée par tacite reconduction, pour une période de 12 mois, sauf notification contraire par l'une des parties de sa volonté de mettre fin à la convention, par lettre recommandée à l'autre partie, au minimum 3 mois avant la date d'échéance du contrat.
6. Toute rupture de contrat par le client, forcée ou anticipée, entraînera une indemnité de rupture forfaitaire calculée comme suit : 30,00% (trente pourcents) du prix mensuel de l'abonnement multiplié par le nombre de mois restants jusqu'au terme du contrat.
7. Le Forest Coffee Club propose sept formules d'abonnement différentes, chacune permettant de faire mensuellement le nombre de boissons chaudes indiquées entre parenthèses : Pilea (125), Monstera (250), Dyspisis (375), Camelia (500), Forsythia (625), Platane (750) et Hyperion (1000). Le Forest Coffee Club s'engage à livrer au client tout le nécessaire pour répondre à la formule choisie.
8. Le client choisit librement, pour chaque machine, la formule d'abonnement qui correspond à ses besoins. Le client peut, au 1er janvier de chaque année, modifier son abonnement à la hausse comme à la baisse en fonction de ses besoins. Il devra en faire la demande par e-mail à l'adresse hello@forestcoffeeclub.com au plus tard le 15 décembre de l'année qui précède la modification.
9. Sont inclus dans les formules d'abonnement et ce durant toute la durée du contrat : le soutien aux associations choisies par le Forest Coffee Club, les tasses personnalisées du Forest Coffee Club, les filtres et détartrants, la livraison du café en grain éco-responsable, du sucre, (l'entretien annuel, le café décaféiné, le lait et le cacao si le client a choisi le modèle Krea Touch).
10. Sont exclus des formules d'abonnement : les interventions, les dépannages ou les réparations dus à la malveillance, la mauvaise utilisation ou la cause accidentelle autre que l'usage normal. Ne sont donc pas compris : le défaut de nettoyage (journalier ou hebdomadaire en fonction de l'usage), la mauvaise manipulation de l'utilisateur lors du remplissage, l'inobservation des consignes d'utilisations, les dégradations commises par l'utilisateur ou les consommateurs, le défaut d'alimentation hydraulique ou électrique, l'approvisionnement en produits déconseillés par le fabricant, les incidents tenant à des cas fortuits, ou de force majeure, ou tout autre, que l'installateur ne pouvait raisonnablement prévoir ou prévenir, et dont il ne pouvait empêcher les effets. Cette liste est donnée à titre d'exemple et est non limitative.
11. Le client assume seul la responsabilité du remplissage de sa (ses) machine(s) et de son entretien quotidien.
12. Chaque abonnement est limité à un (1) envoi trimestriel de consommables. Les consommables supplémentaires seront facturés 25,00€/kg HTVA, plus 25,00€ de frais d'envoi par colis.
13. Si le client ne réceptionne pas son colis dans les temps et qu'il doit lui être renvoyé, des frais de 25,00€ par colis lui seront facturés.
14. Le prix des abonnements peut être revu à tout moment, en fonction des conditions des fournisseurs, du prix des matières premières, du prix des carburants, des taxes, (liste non limitative) dans le cas où l'augmentation totale dépasserait 5,00%. Dans ce cas, le Forest Coffee Club informera le client par mail. Ce dernier aura 15 jours calendrier pour résilier son contrat. Sans réaction de sa part, le Forest Coffee Club considèrera qu'il a accepté le nouveau tarif.
15. Le Forest Coffee Club peut sous-traiter ses services dans les mêmes conditions, sans modification de contrat et sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque rupture de contrat ou autre modification.
16. Le Forest Coffee Club pourra revoir ses conditions générales de vente et les mettre en application à tout moment après en avoir informé le client au préalable.
17. Le Forest Coffee Club respecte la législation en matière de protection des données à caractère personnel, ainsi qu'en matière d'information et de protection du consommateur. Le client accepte expressément le traitement et l'utilisation de ses données personnelles à des fins telles que l'administration du registre des clients, la gestion des commandes, les livraisons, la facturation et le suivi de sa solvabilité. Le Forest Coffee Club ne pourra transmettre les données à des tiers que dans le cadre de son activité et non à des fins de marketing. Le client a un droit de regard et de modification sur l'entièreté de ses données.
18. En cas de litige, seuls les tribunaux de Nivelles (Brabant Wallon, Belgique) sont compétents.